

# coup d'œil sur la recherche

résumer ■ mobiliser

## L'exposition des enfants à la violence conjugale : une forme de maltraitance



### Quel est l'objet de cette recherche?

Comparativement aux États-Unis et à l'Australie, le Canada présente le taux le plus élevé d'enquêtes et de corroborations (cas confirmés) en matière de maltraitance d'enfants. En 2019, la forme la plus courante de maltraitance avérée envers les enfants au Canada était leur exposition à la violence conjugale (VC). Selon l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants (ECI), l'exposition à la VC désigne les situations où un enfant est témoin de violence entre deux personnes intimes, dont au moins une a une autorité parentale sur lui. L'exposition à la VC peut prendre diverses formes : être témoin de violence physique, y être exposé indirectement ou être exposé à la violence psychologique. Mais s'agit-il vraiment de maltraitance lorsqu'un enfant est exposé à la violence conjugale? Les avis sont partagés. La question est de savoir si le simple fait d'être exposé constitue une maltraitance, ou s'il est nécessaire de démontrer que l'enfant a subi un préjudice.

Alors que l'exposition à la violence conjugale est à l'origine de la majorité des cas avérés de maltraitance envers les enfants au Canada, et qu'un débat subsiste quant à savoir si une telle exposition constitue une forme de maltraitance, la présente étude examine les types d'enquêtes menées entre 2008 et 2019, et compare les cas liés à la violence conjugale à d'autres formes de mauvais traitements.

### Ce qu'ont entrepris les chercheuses

Les chercheuses ont analysé les données issues de deux cycles de l'ECI, plus précisément ceux de 2008 et de 2019. L'ECI examine la fréquence et les caractéristiques des cas de maltraitance d'enfants ayant fait l'objet d'une enquête au Canada. Il s'agit

### Informations importantes

En 2019, les cas de maltraitance envers des enfants les plus fréquemment jugés fondés au Canada concernaient leur exposition à la violence conjugale. Il s'agit d'une forme de maltraitance qui peut avoir des répercussions profondes sur le développement et le bien-être des enfants. La présente étude s'est penchée sur les données recueillies en 2008 et 2019 dans le cadre de l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants. Si les signalements portant sur l'exposition d'enfants à la violence conjugale étaient six fois plus susceptibles d'être jugés fondés que les autres types de cas, peu d'entre eux faisaient toutefois l'objet d'un suivi continu par les services de protection de l'enfance. Ces constats mettent en relief l'importance d'adapter les interventions en fonction des situations où l'exposition à la violence conjugale a des effets préjudiciables et en fonction de celles qui gagneraient à être orientées rapidement vers d'autres secteurs d'intervention.

de la seule source de données agrégées à l'échelle nationale sur les enquêtes concernant la maltraitance envers les enfants. Les renseignements ont été recueillis directement auprès des intervenantes et intervenants en protection de l'enfance à travers le pays. Les chercheuses ont examiné les tendances quant au nombre et au type d'enquêtes, en mettant particulièrement l'accent sur celles liées à l'exposition à la violence conjugale, et les ont comparées à d'autres formes de

maltraitance, comme les violences physiques ou la négligence. Elles ont également eu recours à des modèles statistiques afin de déterminer quels facteurs relatifs à l'enfant, au parent, à la tutrice ou au tuteur et au milieu familial influençaient la probabilité qu'un cas soit validé ou qu'il fasse l'objet d'un suivi prolongé.

### **Les constats des chercheuses**

Les chercheuses ont observé une importante hausse du nombre d'enquêtes liées à l'exposition des enfants à la violence conjugale entre 2008 et 2019, celui-ci étant passé de 6,84 à 9,50 par tranche de 1000 enfants au Canada. La proportion de cas avérés d'exposition d'enfants à la violence conjugale est également passée de 4,86 à 6,51 pour 1000 enfants. En 2019, l'exposition à la violence conjugale représentait en fait la plus grande part des cas confirmés de maltraitance envers les enfants au Canada, soit 35 % de l'ensemble des cas. Il est à noter que ces cas présentaient une probabilité de confirmation six fois plus grande que les autres.

Ce nombre élevé de cas fondés n'a pas pour autant suscité un accompagnement accru de la part des instances de protection de l'enfance. Les cas où il y avait exposition à la violence conjugale étaient uniquement légèrement plus sujets à être transférés (1,3 fois) vers un service de protection de l'enfance. Si ces cas étaient certes plus susceptibles d'être délégués à des ressources externes, ils impliquaient toutefois moins souvent une intervention judiciaire ou un hébergement alternatif pour l'enfant. Comparativement à certaines formes de mauvais traitements – notamment la négligence et le risque de maltraitance –, les cas d'exposition à la violence conjugale étaient moins susceptibles d'être dirigés vers les services de protection de l'enfance.

Un taux élevé de cas fondés et un faible taux de transfert vers les services de protection de l'enfance pourraient indiquer que les parents ou les tutrices ou tuteurs non violents sont revictimisés; d'abord victimes de violence conjugale, ils font par la suite l'objet d'enquêtes pour maltraitance.

En comparaison avec d'autres types de maltraitance, l'exposition à la violence conjugale touchait davantage les enfants âgés de moins de trois ans, les parents et les tutrices ou tuteurs qui avaient des problèmes d'alcool, les familles bénéficiant peu de soutien social, ainsi que les ménages tirant l'essentiel de leur revenu d'un emploi à temps plein. En revanche, ces cas étaient moins fréquemment

associés à la présence de problèmes dans le fonctionnement de l'enfant. Divers facteurs influençaient la décision de transférer certains cas aux services de protection de l'enfance, notamment l'âge et l'origine ethnique de l'enfant (p. ex. le fait d'être Autochtone), la présence d'au moins une difficulté liée au fonctionnement de l'enfant, des problèmes d'alcool ou de santé mentale chez les parents, les tutrices ou tuteurs, le manque de soutien social familial, des difficultés financières pour subvenir aux besoins de base, ainsi que des problèmes de logement.

### **Quelle est l'utilité de cette recherche?**

Cette étude souligne la nécessité de revoir les modes d'interventions adoptés par les services de protection de l'enfance face aux cas d'exposition à la violence conjugale. Actuellement, il est fréquent que les enquêtes mènent à une confirmation des faits, sans qu'un suivi à long terme soit offert par les services compétents. Il serait peut-être préférable de mettre en place un système d'aiguillage précoce permettant à des personnes qualifiées d'orienter les familles vers des ressources externes, comme les organismes qui viennent en aide aux femmes confrontées à la violence conjugale, avant l'ouverture d'un dossier. De tels services devraient en outre recevoir un financement adéquat pour être en mesure de répondre à l'augmentation du nombre de cas à traiter. L'étude met également en relief la contribution importante des corps policiers dans le signalement des cas de violence conjugale aux autorités chargées de la protection de l'enfance. Puisque les services policiers sont les premiers à intervenir dans les cas de violence conjugale, il serait important de les outiller afin qu'ils puissent cerner les situations justifiant un signalement aux services de protection de l'enfance.

### **À propos des chercheuses**

Tara Black, Barbara Fallon, Nicolette Joh-Carnella, Emmaline Houston et Eliza Livingston sont affiliées à la Faculté de travail social Factor-Inwentash de l'Université de Toronto (Ontario).

Pour toute question au sujet de cette étude, veuillez communiquer avec Tara Black à l'adresse [tara.black@utoronto.ca](mailto:tara.black@utoronto.ca).

### Citation

Black, T., Fallon, B., Joh-Carnella, N., Houston, E., et Livingston, E. (Août 2025). Children's exposure to intimate partner violence as a form of child maltreatment in Canada: Analysis of the Canadian incidence study of reported child abuse and neglect (CIS). *Children and Youth Services Review*, 175, 108349. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2025.108349>

### Financement de la recherche

Cette étude a bénéficié d'un financement de la Chaire de recherche du Canada en aide sociale à l'enfance du CRSH, dirigée par la professeure Barbara Fallon.

*Coup d'œil sur la recherche par Patrick Chi Kai Lam*

---

### À propos de l'Institut Vanier de la famille

L'Institut Vanier de la famille s'est associé à l'Unité de mobilisation des connaissances de l'Université York dans le but de produire des publications de la série « Coup d'œil sur la recherche ».

L'Institut Vanier de la famille est un cercle de réflexion national et indépendant voué à l'amélioration du bien-être des familles en favorisant l'accessibilité et la pertinence de l'information. Occupant une place centrale au carrefour des réseaux éducatifs, de recherche, de politiques publiques et d'organismes qui s'intéressent à la famille, l'Institut s'emploie à communiquer des données factuelles et à accroître la compréhension à l'égard des familles au Canada dans toute leur diversité. Ce faisant, il contribue à la prise de décisions fondées sur des éléments probants pour améliorer leur bien-être.

Pour en savoir davantage au sujet de l'Institut Vanier, rendez-vous à l'adresse [institutvanier.ca](http://institutvanier.ca) ou envoyez un courriel à [info@institutvanier.ca](mailto:info@institutvanier.ca).